

LES RYTHMES EDUCATIFS

Présents :

Elus municipaux : Bruno MURIENNE, Gérald GIRAUD, Patrick VIOSSAT, Vincent DAVID, François BERNIGAUD, Valérie DRO, Michelle BRION, Bernadette BONNARD

Services municipaux : Céline BOURQUARD, Maud DUCHOSAL

Enseignants : Anne-Marie DEBAUD, Nathalie JAUFFRET, Denise ICETA, Michèle DE KLERC

Représentants des Parents d'Elèves : Matteo VOCALE, Nathalie MATHERET, Laura ROSET, Nellie TALEUX-EYSSAUTIER, Isabelle CAMMARATA, Estelle GIGNOUX

ACL : Hélène QUERLIOZ, Jean-Marie PIQUEREL

ORDRE DU JOUR

- Présentation par les Associations de Parents d'Elèves des résultats de l'enquête auprès des parents d'élèves ainsi que ceux de l'enquête auprès des enseignants par les directrices d'école.
- Élaboration du PEdT : présentation de l'état des lieux.

Gérald Giraud introduit la réunion en annonçant l'ordre du jour. Il présente l'Association des Centres de Loisirs (ACL), qui a été choisie par la commune en tant qu'association partenaire pour aider à la réflexion et à l'élaboration du Projet Educatif de Territoire (PEdT).

PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE REALISEE AUPRES DES FAMILLES DE SAINT MARTIN D'URIAGE

L'ACL présente un diaporama qui analyse les résultats des enquêtes réalisées sur les écoles de Saint Martin d'Uriage (écoles publiques de Pinet et des Petites Maisons, école privée Notre-Dame).

Nous notons une participation assez importante au sondage (environ 300 réponses), et notamment sur l'école de Pinet.

Les familles étaient invitées à répondre aux questions suivantes :

1. Préférez-vous que votre (vos) enfant(s) ai(en)t classe le mercredi ou le samedi matin ?
2. Quel est l'horaire idéal de début des cours le matin ? (8h30 - 8h45 - 9h - Pas de préférence)
3. Quelle est la durée optimum de la pause méridienne? (1h30 - 1h45 - 2h - 2h15 - 2h30 - Pas de préférence)
4. Quel est l'horaire idéal de fin des cours le soir ? (15h15 - 15h30 - 15h45 - 16h - 16h15 - 16h30 - Pas de préférence)
5. Quelles sont vos principales préoccupations/attentes par rapport à ces nouveaux rythmes scolaires ?

Les réponses sont très similaires dans les 4 écoles de la commune :

1. Large préférence pour l'école le mercredi matin par rapport au samedi matin
2. L'horaire idéal de début d'école se situe à 8h 30
3. La durée optimum de pause méridienne est de 1h 30
4. L'horaire idéal de fin des cours le soir est à 16h 30

Pour l'école Notre Dame, une question supplémentaire avait été posée sur la durée de la semaine d'école. La semaine de 4 jours est largement préférée (à 87 %) à la semaine de 4 jours et demi.

Les réponses à la question ouverte n° 5 sont présentées sous forme synthétique, et font apparaître un certain nombre d'inquiétude et de questionnement suscitées par cette réforme :

Au niveau des rythmes de vie :

- Beaucoup d'interrogations sur le risque de fatigue supplémentaire pour les enfants, fatigue générée par les temps de collectivité, la nouvelle demi-journée d'école où les enfants devront se lever, les journées très longues pour les enfants dont les parents travaillent.
- Conserver la sieste pour les maternels, même si la journée d'école est plus courte.
- A la fois l'espoir que ces changements soient bénéfiques pour les enfants, mais la crainte qu'ils n'aient été engagés que pour satisfaire les idées des adultes.
- 7 demandes précises de prendre en compte les préoccupations pédagogiques de Mme Claire LECONTE

Au niveau des contenus :

- Quel sera le type de personnel qui encadrera les activités périscolaires, sa formation, le taux d'encadrement, les lieux d'activités, les types d'activités, la durée de ces activités?
- Ces activités devront être de qualité, et il faudra mettre en place une coordination entre la fin de l'école et le début des activités.
- Demande pour la mise en place d'un restaurant scolaire le mercredi à midi (6 demandes sur 143 réponses), et d'un lien avec le centre de loisirs (6 demandes sur 143 réponses)
- Une certaine inquiétude pour le fonctionnement et le devenir des associations proposant des activités extra-scolaires. Beaucoup de parents proposent que les activités existantes soient déplacées sur les temps périscolaires (judo, musique, tennis, foot, rugby, théâtre, gymnastique, danse, poterie, volley, chant, activités du Belvédère).
- Proposition d'organiser les enseignements le matin et les activités artistiques et sportives l'après-midi.

Au niveau du financement

- Les aspects financiers préoccupent de nombreuses familles qui se demandent qui va payer le coût de ce nouveau dispositif : l'école, les parents ou le contribuable ?

LES REACTIONS A CE DIAPORAMA

Plusieurs personnes présentes lancent l'idée de poursuivre ce travail en soumettant aux familles un nouveau questionnaire pour tester au moins 2 scénarios différents concernant la future organisation des temps scolaires. Ces 2 scénarios pourraient se résumer ainsi :

- Un scénario construit sur des propositions proches des préconisations de Claire Leconte, avec des matinées plus longues (de 3 heures et demi à 4 heures), et deux après-midi consacrées à des parcours éducatifs. Même si les familles ont choisi majoritairement l'école le mercredi matin, il pourrait être intéressant de se reposer la question de la place de cette demi-journée supplémentaire d'école, mercredi matin ou samedi matin ?
- Un autre scénario plus basique, avec une proposition de fixer la fin des cours à 15h 45, et de proposer ensuite des activités périscolaires plus traditionnelles.

Pour l'instant, le texte de loi ne permet pas d'envisager le premier scénario, mais il semblerait que le ministère réfléchisse à une modification du décret qui autoriserait un découpage plus souple des 9 demi-journées d'école obligatoires. Cette évolution ouvrirait la possibilité à de nombreuses expérimentations, même si elles resteront dans un cadre dérogatoire.

L'idée de prévoir, sur la semaine, 2 après-midis de temps scolaire un peu plus longues, libérant ainsi du temps pour organiser 2 après-midis consacrées à des parcours éducatifs semble faire consensus.

La place des associations dans ce dispositif fait débat. Il est souhaitable et même indispensable d'associer ces partenaires éducatifs au dispositif qui est en cours d'élaboration, mais cela nécessitera des évolutions dans les propositions faites par les associations. Des parents demandent s'il ne serait pas possible d'emmener les enfants pratiquer leurs activités associatives dans ce temps libéré pour les parcours éducatifs. Cela ne correspond pas aux objectifs de la réforme. En effet, les activités associatives ne concernent que les familles intéressées, et dépendent de la responsabilité de ces familles, alors que les parcours éducatifs s'inscrivent dans le projet éducatif défini par la commune, et s'adressent à tous les enfants scolarisés, même si bien sûr les familles sont libres de choisir d'y participer ou pas. La nécessité de bien identifier les responsabilités engagées est évoquée. Ainsi, les enseignants sont responsables des enfants jusqu'à la fin des cours, ensuite, la commune est responsable des enfants régulièrement inscrits aux services proposés. Il ne doit pas y avoir de temps où l'enfant se trouve sous aucune responsabilité.

La discussion porte ensuite sur la pause méridienne, qui doit être pour tous un temps de calme et de détente, notamment pour les plus petits. La responsable des activités périscolaires explique le fonctionnement actuel de ce temps péri-méridien. Ce temps est organisé de manière très souple, et les enfants ont le choix de participer à des activités plus ou moins dynamiques, ou simplement la possibilité de se reposer et de ne rien faire.

L'AVIS DES DIRECTRICES D'ECOLE.

Les directrices des écoles de Saint Martin d'Uriage sont invitées à présenter les résultats des sondages qu'elles ont effectués auprès de leurs collègues enseignants.

L'école maternelle des Petites Maisons

Les enseignants, dans leur majorité, ne sont pas favorables à l'école le samedi matin. Ils évoquent un fort absentéisme lorsque c'était le cas, il y a de cela 5 ans. Ils préfèrent la semaine de 4 jours, mais s'ils doivent choisir, ce sera plutôt le mercredi matin. Leur préférence serait de commencer les cours à 8h 30 ou à 8h 45 (cela a peu d'importance). Allonger la durée de la matinée au minimum à 3h 30 leur conviendrait.

L'école de Pinet

Les enseignants sont partagés, pratiquement à égalité, entre l'ouverture de l'école le samedi matin, et l'ouverture le mercredi matin. Ceux qui préfèrent le mercredi matin évoquent les mêmes raisons de fort absentéisme qu'ils ont connu précédemment le samedi matin. Ils sont favorables à rallonger les matinées jusqu'à une durée de 4h, à une pause méridienne de 1h 30 au maximum, et de calculer ensuite automatiquement l'heure de fin des cours.

L'école élémentaire des Petites Maisons

Les enseignants de l'école élémentaire des Petites Maisons sont majoritairement favorables à l'ouverture de l'école le mercredi matin. A titre personnel, la directrice aurait préféré l'ouverture de l'école le samedi matin, situation qu'elle a déjà connue, et qui favorisait, selon elle, les contacts avec les parents et une ambiance de travail différente cette matinée-là, et amenait la possibilité de terminer des travaux en cours, ou d'approfondir des enseignements un peu plus difficiles. Les préférences des enseignants vont vers le début des cours à 8h30, avec 1h 45 de pause méridienne pour prendre en compte les deux services de restauration. Rallonger le temps de classe jusqu'à 12h 30 semble lourd à gérer. Par contre, si l'on envisage de fixer la fin des cours à 15h 45, on risque d'allonger encore plus le temps de l'enfant en collectivité, car on sait très bien que peu de parents peuvent se libérer si tôt dans l'après-midi.

L'école Notre Dame

Les enseignants de l'école Notre Dame préfèrent l'ouverture de l'école le samedi matin, un début des cours à 8h 45, une pause méridienne d'1h 30, et la fin des cours à 16h 30. Ils trouvent intéressante l'idée de rallonger la matinée. Cependant, s'ils ont le choix, ils préfèrent conserver la semaine de 4 jours.

Au final il semble qu'un consensus se dégage assez nettement pour :

- Des matinées plus longues
- Une pause méridienne pas plus importante qu'actuellement
- Des après-midi plus courtes, en essayant d'étudier les possibilités d'en libérer certaines, pour mettre en place des "parcours éducatifs". Ces parcours seraient construits en lien avec les enseignants, et seraient complémentaires de l'action éducative de l'école.

Les conséquences concrètes de cette nouvelle organisation qui se dessine sont évoquées :

- Tout d'abord, mener une réflexion approfondie sur la nature de ces activités de parcours éducatif qui s'adresseraient à tous les enfants, mais resteraient optionnelles.
- Nécessité de revoir l'organisation et les horaires des transports scolaires.
- Mise en place d'une évaluation régulière du nouveau dispositif éducatif.
- Les associations qui proposent actuellement des activités sportives ou socioculturelles craignent de perdre des temps d'activité et par conséquent du public. Les activités actuellement organisées le mercredi matin devront être reportées au soir, ou au samedi, ce qui risque de ne pas toujours être possible
- De manière générale, il sera important d'accompagner les changements générés par une nouvelle organisation.

La commune de Saint Martin d'Uriage, consciente des enjeux éducatifs engagés dans cette réforme, est prête à soutenir et à construire un projet porteur de ces idées. Elle argumentera dans ce sens auprès de la DASEN (Directrice Académique des Services de l'Education Nationale), effectuera si nécessaire les demandes de dérogation, consacra du temps et de l'énergie pour mener à bien ce projet, à condition bien sûr d'avoir

l'accord et le soutien des enseignants et des parents d'élèves. Dans ce but, il est nécessaire de construire ensemble un Projet Educatif de Territoire.

COMMENT FONCTIONNERAIENT LES PARCOURS EDUCATIFS ?

Une demande des parents consisterait à intégrer les activités qui existent déjà le soir dans ces parcours éducatifs. Cette proposition paraît difficile à mettre en œuvre, car les objectifs ne sont pas les mêmes, et les parcours éducatifs doivent être ouverts à tous les enfants, même s'ils resteront optionnels. Cependant, la collectivité compte bien proposer aux associations de la commune de participer à ce dispositif, et leur demandera de formuler des propositions d'activités compatibles avec les objectifs définis dans le PEdT.

En fait il s'agirait d'organiser des cycles d'activités éducatives construits sur une durée et une période déterminée, par exemple, 1 ou 2h d'activités par semaine, pendant un trimestre. Ces projets seraient mis en place sous la responsabilité de la commune et concerneraient des groupes d'enfants différents du groupe constitué par la classe. Les taux d'encadrement seraient de 1 pour 10 en maternelle et 1 pour 14 pour les élémentaires.

Cette nouvelle organisation aura bien sûr un coût, et la commune devra se positionner sur les modes de financement de ce dispositif. La Caisse d'Allocations Familiales, qui réfléchit actuellement à ses possibilités d'intervention, pourrait constituer l'un de ces financements.

Dans tous les cas, la garderie du soir serait maintenue, de manière complémentaire, et au même tarif. En effet, le problème de la garde des enfants jusqu'à ce que les parents puissent venir les chercher le soir reste un souci premier pour l'organisation des familles de Saint Martin d'Uriage.

Il est souligné que ce système serait créateur d'emplois. En effet, l'organisation des demi-journées par roulement selon les écoles permettrait de créer des postes d'animateurs pérennes.

QUELQUES PISTES DE REFLEXION

Peut-être serait-il intéressant de mettre en place un service qui servirait d'interface entre l'école et les activités associatives du soir, un service transversal entre les parents et les associations. Mais il faut arriver à travailler sur l'ensemble des enfants et non pas uniquement sur ceux qui fréquentent déjà les activités associatives du soir.

Est-ce qu'on se limite à 3 heures libérées par semaine pour les parcours éducatifs ?

En conclusion, la municipalité souhaite disposer du soutien des enseignants et des parents d'élèves pour parvenir ensemble à définir un nouveau fonctionnement et à le mettre en place.

Nous passons ensuite à la deuxième partie de la réunion, et à la présentation du diaporama sur le projet de diagnostic qui servira de base pour l'écriture du Projet Educatif Territorial.

PRESENTATION DU PROJET DE DIAGNOSTIC POUR LE PEDT

l'INSEE et les informations transmises par les chefs de service de la mairie de Saint Martin d'Uriage constituent les sources des données principales utilisées. Des recherches ont également été effectuées sur le site internet de la commune.

Au niveau du profil de la population :

- Nombre d'habitants recensés en 2012 : 5 621
- Nombre d'actifs : 2 722
- Nombre de personnes qui travaillent hors commune : 2 099
- Au niveau des catégories socioprofessionnelles : 1 141 font partie du groupe cadres et professions intellectuelles supérieures.

Concernant l'enfance et la jeunesse :

- Sur 658 enfants scolarisés sur la commune, 557 fréquentent les écoles publiques et 101 fréquentent l'école Notre-Dame. 100% (moins un enfant !) des enfants des écoles publiques sont inscrits au service de restauration scolaire. En moyenne : 401 repas-enfants sont servis par jour.
- Nombre d'enfants en accueil du soir : en moyenne 130.
- Environ 30 à 40 enfants (selon les périodes) fréquentent le centre de loisirs pendant les vacances. Une quinzaine d'enfants est concernée par l'accueil du mercredi, en dehors de l'accueil de loisirs de Saint Martin d'Uriage.
- L'animation jeunes concerne 213 jeunes différents, sur l'année 2012.

Il existe actuellement une offre importante de sorties en tiers temps pédagogique : piscine, poney, musée, cinéma, visite de ferme, ski, classe verte....

Sans surprise nous constatons que le besoin de garde des enfants le soir, jusqu'à ce que les parents soient rentrés est omniprésent. Nous avons affaire à une population où souvent les parents travaillent à deux à l'extérieur, et qui a donc besoin de solutions de garde.

Par contre 40% de femmes travaillent à temps partiel, peut-être dans l'objectif d'être libres le mercredi pour s'occuper de leurs enfants, ce qui expliquerait une demande plutôt faible de garde pour le mercredi journée. La question de la mise en place d'un centre de loisirs sur place le mercredi après-midi est soulevée. Cela pose évidemment un problème de locaux puisque l'installation du centre de loisirs se fait dans les locaux de l'école élémentaire des Petites Maisons, et nécessite au minimum 3 heures de travail à chaque période de fonctionnement, car il n'existe pas de locaux dédiés à l'accueil de loisirs.

Toutes ces données sont susceptibles d'évoluer avec la réforme : les familles vont certainement revoir toute leur organisation sociale autour des temps éducatifs de l'enfant.

LE PLANNING DE LA CONSTRUCTION DU PEDT

Gérald GIRAUD présente le planning prévisionnel de la construction du PEdT :

- 1ère semaine de Juillet : Elaboration des différents scénarios
- Mi-Septembre : réunion de rentrée de mise au point des scénarios
- Entre mi-septembre et mi-octobre: réunions de présentation dans les écoles des scénarios
- Novembre : consultation pour avis des parents d'élèves sur plusieurs scénarios différents
- Début décembre : analyse des réponses aux questionnaires
- Décembre 2013 ou février 2014 : choix du scénario retenu et adoption du PEDT en conseil municipal

La prochaine rencontre de la commission est fixée au mardi 2 juillet à 20h 30.